

PERMIS DE CONDUIRE

J'EFFECTUE MA DÉMARCHE EN LIGNE

1. Je me connecte sur www.ants.gouv.fr
2. Je crée mon compte ANTS sécurisé par un identifiant et un mot de passe choisis par mes soins (je dois disposer d'une adresse électronique) ;
3. Je suis l'avancement de ma demande grâce à mon espace et à des notifications par mail et SMS.



Pour toutes demandes en ligne, je dois impérativement me munir de ma pièce d'identité (ou passeport), d'un justificatif de domicile, d'une photo d'identité numérique et de ma signature numérique (documents à scanner).

J'AI PERDU OU JE ME SUIS FAIT VOLER MON PERMIS

1. J'achète mon timbre fiscal dématérialisé de 25 €. <https://timbres.impots.gouv.fr/>
2. En cas de vol, je déclare le vol auprès d'un commissariat ou d'une gendarmerie. Je scanne la déclaration et je la joins à ma demande de nouveau permis.
3. En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne en même temps que ma demande de nouveau permis : je peux la télécharger et l'imprimer après validation de ma demande.

MON PERMIS EST DÉTÉRIORÉ

Je remplis le formulaire en ligne en joignant les documents scannés, demandés et un scan recto-verso de mon permis de conduire détérioré.



MON PERMIS A ATTEINT LA DATE LIMITE D'EXPIRATION, JE SOUHAITE RENOUVELER MON PERMIS POIDS LOURDS

Je remplis le formulaire en ligne. Je joins les documents scannés demandés et un scan recto-verso de mon permis de conduire et de ma visite médicale, passée chez un médecin agréé de mon département.

MON ÉTAT CIVIL A CHANGÉ

Je remplis et j'envoie le formulaire en ligne en joignant les documents demandés scannés et un scan de mon livret de famille (en cas de divorce) ou de jugement (en cas d'adoption)



PERMIS DE CONDUIRE

J'EFFECTUE MA DÉMARCHE EN LIGNE

1. Je me connecte sur www.ants.gouv.fr
2. Je crée mon compte ANTS sécurisé par un identifiant et un mot de passe choisis par mes soins (je dois disposer d'une adresse électronique) ;
3. Je suis l'avancement de ma demande grâce à mon espace et à des notifications par mail et SMS.



Pour toutes demandes en ligne, je dois impérativement me munir de ma pièce d'identité (ou passeport), d'un justificatif de domicile, d'une photo d'identité numérique et de ma signature numérique (documents à scanner).

J'AI PERDU OU JE ME SUIS FAIT VOLER MON PERMIS

1. J'achète mon timbre fiscal dématérialisé de 25 €. <https://timbres.impots.gouv.fr/>
2. En cas de vol, je déclare le vol auprès d'un commissariat ou d'une gendarmerie. Je scanne la déclaration et je la joins à ma demande de nouveau permis.
3. En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne en même temps que ma demande de nouveau permis : je peux la télécharger et l'imprimer après validation de ma demande.

MON PERMIS EST DÉTÉRIORÉ

Je remplis le formulaire en ligne en joignant les documents scannés, demandés et un scan recto-verso de mon permis de conduire détérioré.



MON PERMIS A ATTEINT LA DATE LIMITE D'EXPIRATION, JE SOUHAITE RENOUVELER MON PERMIS POIDS LOURDS

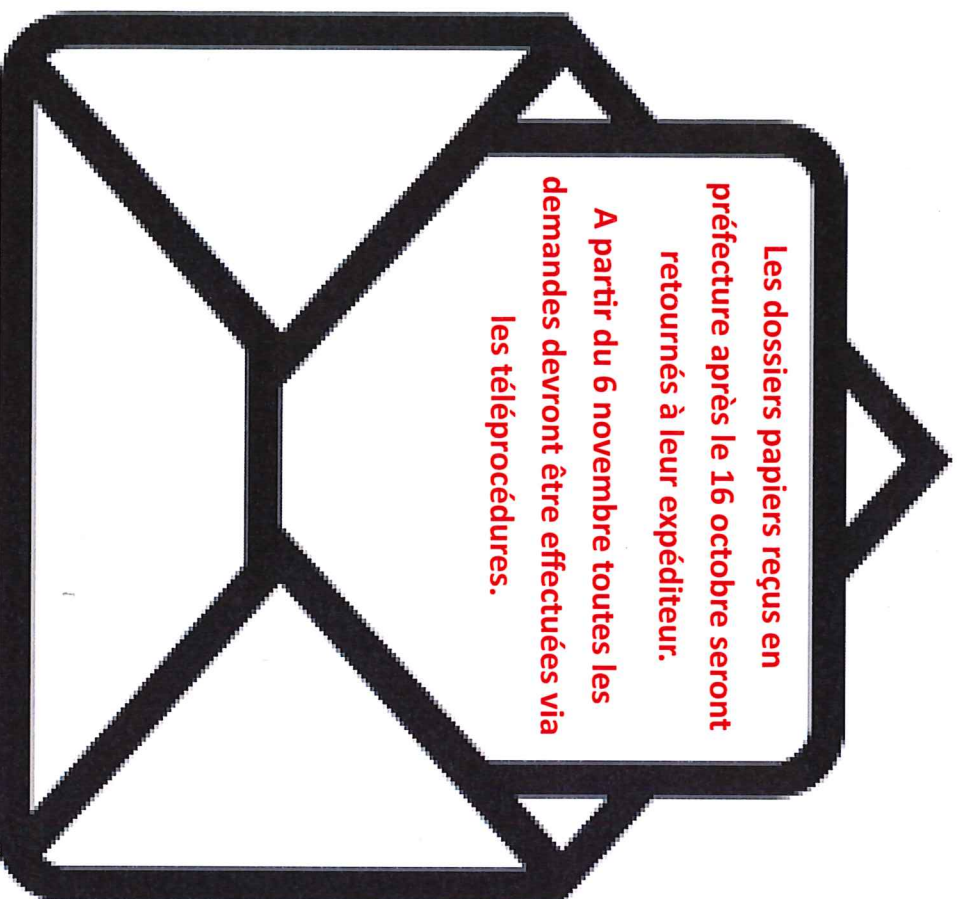
Je remplis le formulaire en ligne en joignant les documents scannés, demandés et un scan recto-verso de mon permis de conduire et de ma visite médicale, effectuée chez un médecin agréé de mon département.

MON ÉTAT CIVIL A CHANGÉ

Je remplis et j'envoie le formulaire en ligne en joignant les documents demandés scannés et un scan de mon livret de famille (en cas de divorce) ou de jugement (en cas d'adoption)



ATTENTION !



ATTENTION !

